



## **EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire**

**N° 2024-24**

**OBJET : AFFAIRES PERISCOLAIRES – GRILLE TARIFAIRE – Espace jeunesse**

-oOo-

**Le Maire de la Ville d'ESBLY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par les délibérations N°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et N°82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment le deuxièmement ;

VU la délibération N°2006-05-09 du 18 mai 2006 portant sur la tarification de l'Espace Jeunesse ;

VU la délibération N°54/06-2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant sur la revalorisation des tarifs de l'Espace Jeunesse ;

**Considérant** que l'inflation a été soutenue ces trois dernières années avec notamment les hausses des prix de prestations ;

**Considérant** qu'il est opportun de revoir la grille tarifaire qui n'a pas fait l'objet d'actualisation depuis juin 2017 ;

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** De reconduire le tarif de l'inscription annuelle à 35€ par jeune pour une année scolaire (de septembre à août) ;

**Article 2 :** De reconduire pour chaque inscription effectuée après les vacances de Noël, un montant d'adhésion fixé à 20 € ;

**Article 3 :** De reconduire la possibilité aux jeunes de découvrir l'Espace Jeunesse durant un mois (hors vacances scolaires) sans obligation de s'acquitter de la participation ;

**Article 4 :** D'adopter la grille tarifaire par type d'activité, ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

TYPE DE SORTIE	Tarifs
Cinéma	5.00 €
Formule - Cinéma fast food	13.00 €
Repas seul (fast food)	8.00 €
Repas (barbecue, repas à l'Espace Jeunesse)	4.00 €
Piscine Coupvray	3.50 €
Piscine Meaux	5,50 €
Accrobranche	20.00 €
Tournoi sportif	5.00 €
Lasergame 2 parties	Participation des familles à prix coûtant*
Bowling 2 parties	
Equitation	
Patinoire	
Karting 1 session	
Base de loisirs : Entrée seule Entrée + activités encadrées	Participation des familles à prix coûtant*
Parc / Musées / Expos / Concerts / Spectacles	Participation des familles à prix coûtant*
Stage sportif / tarif par jour	20.0 €

\* Concernant les participations à prix coûtant, les justificatifs fournis seront les bons de commande, à défaut, les factures.

Fait à Esbly, le 28 juin 2024.

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du  
présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : ..... 17 JUIL. 2024 .....

de l'affichage et mise en ligne le : ..... 17 JUIL. 2024 .....

A Esbly, le ..... 17 JUIL. 2024 .....



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Melun (77700) – 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.  
Le tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)